

Point d'actualité CABRI

En 2024, un GT DGEC-DGPR (+IRSN+CEA+EDF) s'est réuni plusieurs fois pour traiter de l'avenir du réacteur CABRI. Des solutions de financement pour l'exploitation étaient envisagées mais pas pour les travaux et la gestion des aléas.

Les services de l'ASNR ont identifié 3 options et les ont présentées au collège le 13 mars :

- Arrêt du programme à fin 2025 (option CIP-8 essais),
- Réalisation de deux essais supplémentaires en 2027 et 2028 (option CIP-10 essais),
- Réalisation de quatre essais supplémentaires entre 2027 et 2029 (option CIP-12 essais).

En se fondant sur une analyse coût/bénéfices scientifiques, le collège a décidé d'arrêter les essais CIP après les deux essais de 2025 (option CIP-8 essais). Des travaux sont prévus en 2026 et un réexamen de sûreté est prévu en 2027.

Le 4 avril, une nouvelle réunion du GT DGEC-DGPR est prévue pour aborder la décision du collège. Des travaux sont en cours pour gérer la sortie de l'ASNR du financement de l'exploitation, mais aussi pour gérer les modalités (financières) de sortie de la convention d'assainissement/démantèlement. L'administration indique également qu'elle est « prête à céder au CEA » des personnels travaillant sur les équipements potentiellement transmis au CEA (hodoscope/poste IRIS). La DRH et Karine Herviou viendront rencontrer les personnels ASNR concernés le 11 avril.

Les élus CFDT demandent que la gestion de l'avenir des personnels impactés par cette décision d'arrêt fasse l'objet d'une attention particulière en adéquation avec le souhait de chacun.

1. Information-consultation relative l'installation d'une caméra sur Cadarache

Une caméra permettant à la FLS d'effectuer une levée de doute à distance en cas de déclenchement d'une alarme sur une installation ASNR utilisant des sources a été installée à la demande du CEA qui assure la protection des sources sur le Centre de Cadarache. La caméra filme le couloir d'accès à l'installation.

Les personnes habilitées à visualiser les images sont :

- Les agents FLS du PC Sécurité dans le cadre de leurs missions,
- Les personnes intervenant au PC grée dans le cadre de la gestion de crise.

Tous les accès aux images sont réalisés avec des comptes informatiques nominatifs et authentifiés, à l'exception des agents FLS pour lesquels le chef de brigade tient à jour la liste.

Les images seront enregistrées sur une durée maximale d'un mois. L'exercice du droit d'accès s'effectue auprès du DPO (dpo@cea.fr).

Sur proposition de la CFDT, les élus demandent qu'une présentation de la politique ASNR en termes de vidéo-surveillance/vidéo protection soit présentée en formation conjointe ainsi que l'état des lieux des caméras déjà en service.

2. Information relative aux bilans :

Des congés sans solde S2 2024

Un seul congé sans solde (congé sabbatique) a été demandé et accepté au deuxième semestre 2024.

Des heures supplémentaires, horaires variables et forfaits jours 2024

L'administration a présenté un bilan sommaire des horaires variables, des forfaits jours et des heures supplémentaires sans présentation préalable en CSSCT (Commission santé, sécurité et conditions de travail). La non-présentation en CSSCT est inacceptable, c'était le cas auparavant et permet une première analyse des données et des interprétations des chiffres.

L'information est insuffisante, en l'absence de :

- Vision sur plusieurs années (a minima 3 années)
- Vision de la dispersion et pas seulement des moyennes

Heures supplémentaires :

En 2024, 144 salariés ont eu recours à des heures supplémentaires (1697 heures supplémentaires au total en 2024, contre 1392 en 2023). La période des jeux olympiques explique en grande partie l'augmentation du recours aux heures supplémentaires.

La répartition par site est la suivante :

	Avignon	Cadarache	FAR	Vésinet	Octeville	Orsay	Saclay
Heures supplémentaires en 2024	112	355	932	267	15	3	10

Horaires variables (1630 salariés) :

- Ecrêtage : en moyenne 41,68 h par salarié écrêtées par les règles du badgeage (hors plages mobiles, au-delà des plafonds journaliers, hebdomadaires), ce qui correspond à l'équivalent de 42 équivalents temps plein (40,87 heures en 2023). **Certains salariés ont atteint plus de 200h écrêtées ! Et ce bilan ne mesure pas les heures réalisées après avoir débadgé.**

⇒ Il semblerait que le recours aux heures supplémentaires n'ait pas été suffisamment utilisé pour absorber le surcroît de travail lié à la fusion dans les unités supports.

- Pausés méridiennes non badgées : en moyenne 23,11% (20% en 2023) des pauses ne sont pas badgées, proportion dépassant 40% dans certaines directions.

Forfaits jours (152 salariés) :

- Le nombre moyen d'heures badgées est de 9,4 h/jour (2 badgeages/jour) avec une moyenne de 22,7% de corrections badgeages. Les chiffres concernant les forfaits jours sont à prendre avec précaution.
- Le nombre moyen de jours de télétravail pris en de 35,9 jours sur 2024.

Les données sur les heures écrêtées n'ont pas été présentées en C2SCT alors que les chiffres sont alarmants pour certaines unités. Cette situation nécessite une analyse approfondie de la situation, d'autant plus que les signes d'une surcharge chronique durent depuis plusieurs années !

Les élus CFDT dénoncent des situations inacceptables avec des unités avec près de 70 h écrêtées en moyenne/salarié et des salariés avec plus de 200 h écrêtées sur 2024.

3. Information relative au bilan télétravail 2024

Les chiffres relatifs au télétravail présentés sont les suivants :

- Le nombre moyen de jours de télétravail pris est de 44,35 jours sur 2024 (32 à 92 en fonction des directions). Le nombre moyen en 2023 était de 40 jours.
- Les forfaits sont répartis comme suit :
 - 23 % au forfait 20 jours,
 - 10 % au forfait 40 jours,
 - 9 % au forfait 60 jours,
 - 25% au forfait 80 jours,
 - 33% au forfait 100 jours.
- 57 % des salariés ont pris moins de 40 jours (179 salariés n'ont pas pris de jours de télétravail),
- 13% des salariés ont pris moins entre 41 et 60 jours,
- 16% des salariés ont pris entre 61 et 80 jours,
- 13% des salariés ont pris plus de 80 jours,
- 64 demandes d'augmentation de forfait ont été faites fin 2024 (majoritairement passage de 80 à 100 jours).

4. Point de situation sur les modalités du suivi médical par le SPST du CEA-Cadarache

Le Dr Grare a annoncé son départ du CEA à la fin du mois d'avril, ceci va entraîner des reports de visites médicales. Une réunion est prévue courant avril pour discuter du suivi des salariés ASNR.

Fin 2024, certaines unités de Cadarache se sont vu proposer une visite médicale et une étude de poste dans leur bureau par le Dr Grare et cela sans concertation préalable avec la direction de l'IRSN. Le CEA n'avait pas non plus connaissance de cette pratique.

L'administration de l'ASNR considère que les visites doivent avoir lieu dans les locaux du service de suivi médical de Cadarache et non dans les bureaux.

Les élus s'inquiètent des prolongations d'aptitude sans visite médicale pour des salariés catégorisé B (les travailleurs susceptibles de dépasser la limite de dose efficace du public de 1mSv ou une dose équivalente supérieure à 50 mSv pour la peau et les extrémités).

Les élus CSE demandent qu'une commission extraordinaire de suivi du service médical soit déclenchée

5. Questions diverses :

Point sur l'index de l'égalité entre les femmes et les hommes

La note obtenue en 2024 est de 94/100 comme en 2023. L'administration indique que les mêmes indicateurs seront reconduits au sein de l'ASNR en 2025.

Le détail de cette note est le suivant :

- 39/40 pour l'écart de rémunération H/F,
- 20/20 pour l'écart en termes d'augmentations individuelles des H et des F,
- 15/15 pour l'écart en termes de promotions individuelles des H et des F,
- 15/15 pour les AI des salariées au retour de congé maternité,
- 5/10 pour le nombre de salariées du sexe sous-représenté dans les 10 plus hauts salaires.

Point de situation sur le 1% Logement

Le contrat existant à l'IRSN est reconduit pour l'ASNR, les cotisations continuent d'être payées. Une étude reste à faire pour comparer le dispositif ministériel dont bénéficient les agents publics et identifier si l'accès à ce dispositif pour tous est intéressant.

Point de situation sur le PEE et le PERECO

Un prolongement avec changement de dénomination sociale (IRSN vers ASNR) entraîne l'existence de deux comptes et la possibilité de basculer vers le compte ASNR. La maintenance par BNP Paribas doit se terminer au plus tard le 31 mars puis l'ASNR doit effectuer une action pour que les nouveaux comptes soient créés. Deux onglets seront visibles (IRSN (inactif pour les versements) et ASNR actif). Les versements volontaires pourront reprendre début avril. Les transferts vers le PEE prennent entre 2 et 3 semaines. Cette option de création de comptes plutôt que d'un transfert a été choisie afin que les salariés IRSN transférés au CEA puissent garder leurs comptes IRSN.

L'administration prévoit une communication et l'organisation de webinaires pour répondre aux questions des salariés.

Incident à Flamanville 1

Le centre d'urgence ASNR n'a pas été créé. Les critères pour déclencher le PUI (plan d'urgence interne) par EDF n'ont pas été atteints, notamment car le circuit RCV (contrôle volumétrique) a été utilisé pour compenser la fuite sur le circuit primaire et car cela est arrivé sur un cœur froid. Un débat en interne sur le non-gréement du centre d'urgence a néanmoins eu lieu et un REX est en cours. Les élus déplorent le manque d'information en interne et en externe sur cet incident de la part de l'ASNR.

Publication des comptes rendus de CODIR, COMEX et sessions du Collège

Les CR de CODIR devraient être accessibles à tout le personnel dès la semaine prochaine avec des encarts sur les COMEX en lien. **Les élus CFDT demandent que les relevés de décision du Collège puissent également être rendus accessibles.**

Nomination du Directeur de Cadarache

Les élus s'interrogent que la raison d'une nomination par intérim de Laurent Audoin en tant que Directeur de site de Cadarache. La fonction est pérenne et l'Administration a décidé de remplacer un interim par un autre avant d'ouvrir un poste une fois que les évolutions d'organisations seront mises en place : F. Valette faisait l'intérim depuis le Vésinet suite au départ de H. Barbelin, L. Audoin chef de service à Cadarache a été ensuite nommé, également par interim.

Vos élus CSE CFDT

